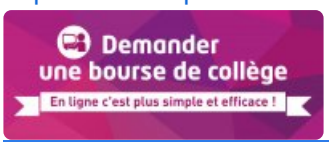

Bourses de collège 2023-2024

publié le 06/10/2023

Certaines familles peuvent prétendre à une bourse de collège pour l'année 2023-2024.

Vos indispensables pour effectuer une demande de bourse en ligne :

- Votre numéro fiscal qui figure sur votre avis d'impôts 2023 et le numéro fiscal de votre concubin éventuel
- L'identifiant et le mot de passe de votre compte EduConnect ou vos codes pour vous connecter via France Connect
- Votre adresse de messagerie électronique

> **IMPORTANT** : Pour ne pas avoir à reconduire cette demande les années suivantes, privilégiez la reconduction automatique de votre demande de bourse en donnant, lors de votre démarche en ligne, votre accord pour l'actualisation de vos informations fiscales.

Pensez également à vérifier vos droits via le lien suivant : Simulateur de droit aux bourses

Pour information, la demande peut également se faire en format papier en venant récupérer un dossier au secrétariat.

INFORMATION IMPORTANTE : la campagne de bourses est ouverte jusqu'au 19 Octobre 2023.

Pour tout accompagnement, n'hésitez pas à contacter le secrétariat par courriel à ce.0860047j@ac-poitiers.fr ou en appelant au 05.49.43.41.44.

Pièces jointes :

4_2023_bourses_college_flyer_maj23082023_compressed (PDF de 4.6 Mo)

Académie de Poitiers
Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.